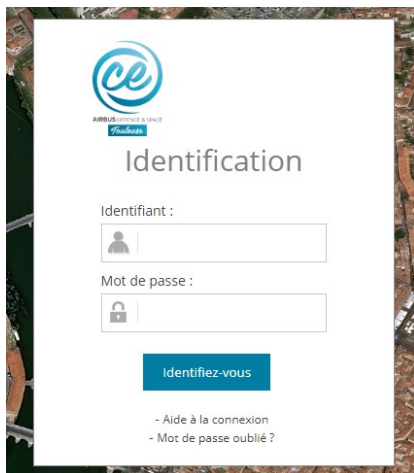
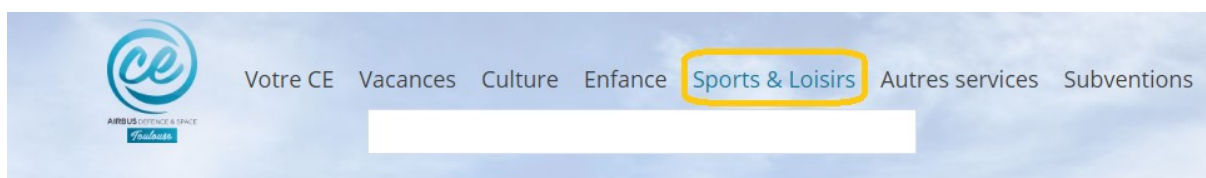


Pour adhérer en ligne à la section Véhicules Anciens, suivre les étapes suivantes :

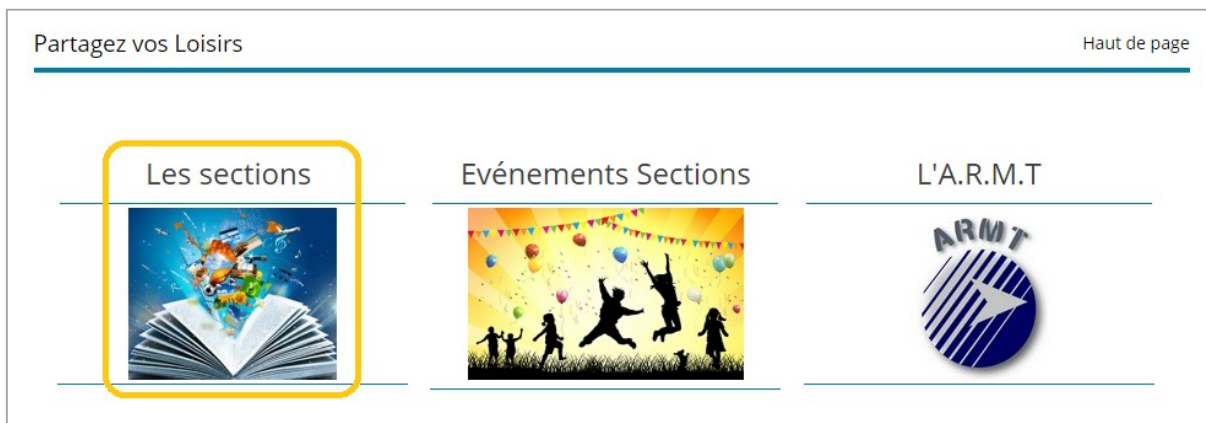
- 1) Se connecter au site du CE à l'adresse <https://www.ceairbusdstoulouse.fr/> et s'identifier :



- 2) Dans le bandeau du haut, cliquer sur « Sports & Loisirs »



- 3) Dans la catégorie « Partagez vos loisirs », cliquer sur « Les sections » :



- 4) En bas de la page, cliquer sur « Véhicules anciens » :



5) En bas de la page, cliquer sur « COTISATION SECTION » :

Cotisation et prix des activités payantes :

La cotisation sera définie pendant l'assemblée générale pour l'année suivante en fonction du budget prévisionnel établi pour cette période. Elle est renouvelable en janvier de l'année de l'AG et payable sous 1 mois à compter d'une nouvelle inscription à la section. *Sont membres actifs ceux qui sont à jour de leur cotisation. Sont partenaires ou contributeurs ceux qui ont rendu des services signalés à la section ; ils sont dispensés de cotisations.*

COTISATION SECTION

Information(s) complémentaire(s)

-  [règlement sections vehicules anciens.pdf](#)
-  [Prévention des risques dans l'atelier-Iss 02022018.pdf](#)

6) Si vous n'avez pas fourni au CE vos informations bancaires, vous serez alors prévenu qu'il faut aller au CE aux heures de permanence pour pouvoir adhérer à la section. Sinon, cocher le nom de l'adhérent dans la liste des ayants droit et valider le formulaire :

Inscription à Véhicules anciens cotisation

Votre inscription est prise en compte si vous recevez le mail de confirmation.

Vous pouvez aussi le vérifier en vous rendant dans la rubrique **Mon compte/Mes inscriptions** situé dans le menu.

Si elle n'y figure pas, c'est que votre inscription n'a pas été prise en compte. Vous devez alors recommencer la procédure d'inscription.

HOKE Dirk

Tarif

Tarif : 10.00 € Sub CE : 0.00 € Montant dû : 10.00 €

Total 10.00 €

Sub CE 0.00 €

Total montant dû 10.00 €

 Annuler

 Valider

Il vous sera ensuite proposé d'enregistrer un fichier PDF traçant la transaction, nous vous conseillons de l'enregistrer car ce document pourrait vous être utile le temps que votre adhésion parvienne au bureau de la section.

Vous devriez également recevoir un mail de confirmation, mais il est déjà arrivé qu'un adhérent ne le reçoive pas bien que son adhésion soit validée. Pour être sûr, consulter la rubrique « Mon compte > Mes inscriptions ».

Le prélèvement ne sera pas immédiat, il sera traité ultérieurement et manuellement.